

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024

ID: 081-218102572-20240429-2024DEL18-DE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Béatrice ALAUX Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Patrick SIRVEN,

N° 24/18

Membres excusés:

Thierry CAYRE pourvoir à Martine LASSERRE, Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES, Franck GALINIÉ pouvoir à Patrick CENTELLES, Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Laurence GAVALDA pouvoir à Marie-Christine VABRE, Murielle COUPLET pouvoir à Didier BUONGIORNO, Georges MASSON pouvoir à Patrick SIRVEN. Vincent MARTY excusé

Membre(s) absent(s):

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire: Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

Rapporteur: Martine Lasserre

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU SAUT DU TARN

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Nombre de votants

DECIDE de fixer la participation de la commune au Syndicat Mixte du Saut du Tarn à un montant de 84 800 €, soit 40 % du total des participations.

Pour rappel, la participation du département est de 50 % et celle d'Arthès de 10 %.

<u>Votes</u>: Adopté à l'unanimité **DIT** que les crédits sont inscrits sur le budget principal 2024.

Le Maire

David DONNEZ

Le secrétaire de séance

Dalila GHODBANE